

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse complète :

.....

N° de téléphone :

N° SIRET : N° TVA Intracommunautaire :

Représentant de l'entreprise :

ÉTAT CIVIL DU PARTICIPANT

☐ M^{me} ☐ M.

Prénom : Nom :

Date de naissance : / / Portable :

Adresse personnelle :

.....

Email :

Statut au sein de l'entreprise : ☐ Salarié ☐ Cadre ☐ Agent commercial

Autre (précisez) :

MOTIVATIONS

Comment avez-vous connu notre établissement ?

☐ Internet ☐ Publicité presse

☐ Entreprise ☐ Relation

☐ Autre (précisez) :





Pour quelle raison souhaitez-vous obtenir une Licence professionnelle « Métiers de l'Immobilier » par le biais d'une VAE ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Curriculum Vitae actualisé
- ☐ Extrait Kbis à jour
- ☐ Copie de votre carte d'habilitation (pour les indépendants)
- ☐ La preuve physique et matérielle de votre expérience professionnelle dans l'immobilier
(Exemples : Votre **fiche de paye du mois de décembre** si vous avez effectué plus d'une année au sein d'une même entreprise ou **certificat de travail** de votre ou vos anciens employeurs).

ACCESSIBILITÉ PSH

Cette formation est accessible aux personnes souffrant d'un handicap.
Pour toute demande ou besoin d'individualisation ou d'adaptation, nous vous remercions de contacter notre référent handicap : M. Olivier PARÉ, pare@snpi.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ATTENTION, cette demande concerne uniquement l'inscription à l'Accompagnement Technique dispensé par SNPI CAMPUS. Votre admission dans le dispositif VAE ne sera définitive qu'après validation par l'organisme certificateur : l'université de RENNES.

➔ Organisation de la formation

La date de début de l'accompagnement technique à la VAE ainsi que le calendrier des sessions vous seront communiqués lorsque la promotion sera complète (maximum 10 personnes).

➔ Coût et règlement de la formation

L'accompagnement technique SNPI CAMPUS à la VAE est au tarif de **5 600 € HT, soit 6 720 € TTC**

Ces frais ne sont dus que si votre dossier est admis par l'organisme certificateur.

Le règlement est à remettre lors de la première session d'accompagnement technique.

Frais d'inscription à l'Université de RENNES (indicatifs) : 1 000 € TTC

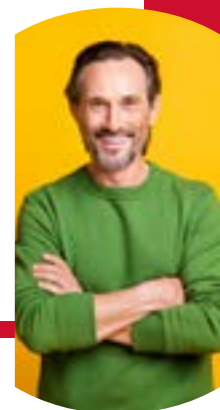


IMPORTANT – PRISE EN CHARGE DE VOS FRAIS DE FORMATION

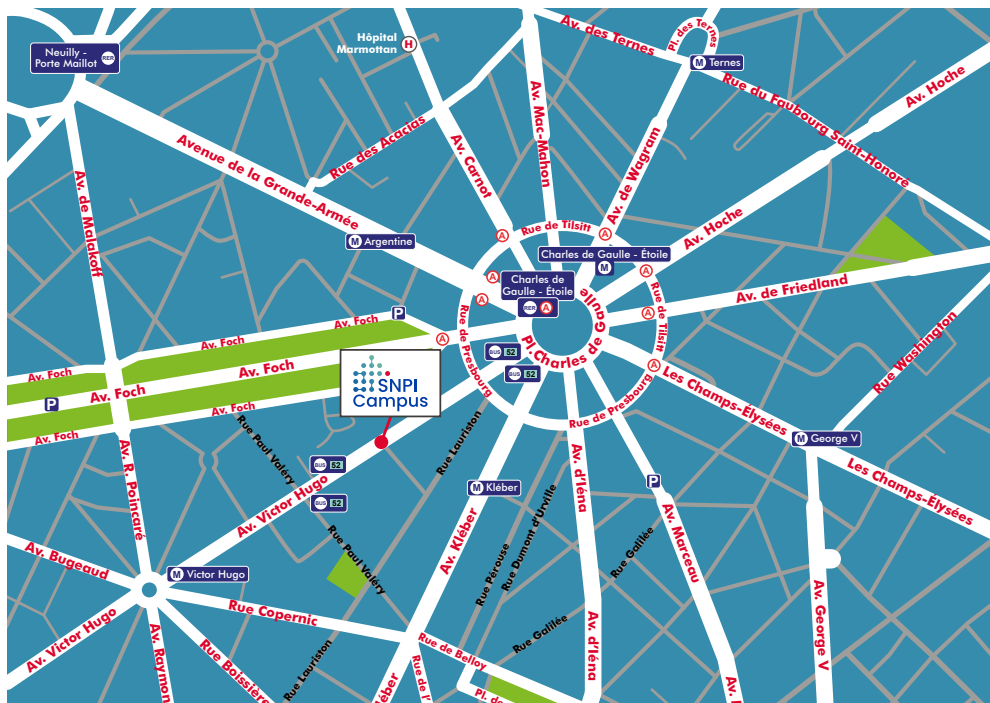
Vous avez la possibilité d'effectuer une demande de prise en charge de vos frais de formation auprès de l'Organisme financeur dans lequel vous cotisez :

- L'OPCO EP pour les salariés ;
- AGEFICE pour les cadres et agents commerciaux.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter dès à présent votre Organisme financeur afin de débiter les démarches. **En effet, si la demande est effectuée au-delà d'un mois avant le début de la formation, cette dernière pourra vous être refusée.**



Pour retourner ce document, envoyer le par courrier à l'adresse suivante :
SNPI CAMPUS – 26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS



CONTACT



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 80



contact@snpicampus.fr



www.snpicampus.fr